

5. La Présidente du Comité, Mme Amira Daoud Hassan Gornass (Soudan), a déclaré la session ouverte.
6. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires.
7. Le Comité a constitué un comité de rédaction présidé par M. Khaled El-Taweel (Égypte) et composé de représentants des pays suivants: Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Brésil, Canada, Chine, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande et Suède.

II. LE CSA ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

8. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (message vidéo); Mme Amira Daoud Hassan Gornass, Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA); M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); M. Gilbert Huongbo, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA); M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM); M. Fabrizio Hochschild, Sous-Secrétaire général de l'ONU pour la coordination stratégique; et M. Patrick Caron, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE). Ces allocutions sont reproduites sous la forme de documents d'information du CSA, en ligne à l'adresse <http://www.fao.org/about/meetings/cfs/cfs44/fr/>.

9. Le Comité a examiné les activités de mobilisation qu'il mène au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable (ODD). La séance a été ouverte par une allocution de M. John Agyekum Kufuor, qui a été suivie d'une présentation par la FAO du nouveau rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017 et d'un exposé de M. Ahmed Bin Ahmed Al-Maisary, Ministre yéménite de l'agriculture et de l'irrigation. Ils ont donné lieu à un débat sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde ainsi que sur les tendances récentes.

10. Une séance consacrée aux enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a porté plus particulièrement sur les perspectives et expériences des pays quant à la mise en place de politiques des pouvoirs publics et le déploiement d'efforts de la part du secteur privé et de la société civile permettant de réaliser les ODD. Le Comité a réfléchi aux efforts qu'il consent à l'appui du processus mondial de suivi et d'examen par l'intermédiaire de ses contributions au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable.

11. En ce qui concerne le point II.b «L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017», le Comité:

- a) s'est félicité de la collaboration entre la FAO, le FIDA, l'OMS, le PAM et l'UNICEF concernant le nouveau rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde et a pris note de sa contribution au processus de suivi des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- b) s'est déclaré préoccupé par le fait que, pour la première fois depuis 2003, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique dans le monde avait augmenté, passant de 777 à 815 millions en 2015, ce qui, avec les taux de surpoids et d'obésité, indiquait que le monde était en retard pour réaliser les cibles de l'ODD 2 et d'autres cibles du Programme 2030, liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- c) a reconnu que les conflits, le changement climatique et les crises prolongées étaient parmi les principales causes de la récente augmentation de l'insécurité alimentaire et jouaient un rôle déterminant dans les situations de crise alimentaire grave et, en particulier, que la faim

et la dénutrition avaient des effets beaucoup plus catastrophiques lorsque les conflits étaient prolongés et que les capacités institutionnelles étaient faibles;

d) a exhorté l'ensemble des parties prenantes, y compris les gouvernements et le système des Nations Unies à redoubler d'efforts pour traiter les causes profondes de ces ravages et terribles souffrances, d'autant que des famines avaient été déclarées dans le Soudan du Sud en 2017 et se faisaient menaçantes dans le Nigéria du Nord-Est, en Somalie et au Yémen;

e) est convenu qu'une action internationale devrait répondre aux besoins immédiats et contribuer au relèvement, à la pérennité et à la résilience de toutes les sociétés, notamment en créant des systèmes alimentaires durables ou en les renforçant;

f) enfin, a encouragé les gouvernements et tous les acteurs nationaux et internationaux, dans le cadre des législations nationales et du droit international, à utiliser et appliquer les produits du CSA relatifs aux politiques, en particulier le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA).

12. En ce qui concerne le point II.c de l'ordre du jour «Enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme 2030», le Comité:

a) s'est félicité des enseignements présentés par les pays volontaires sur leur expérience nationale en matière de réalisation des ODD liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'agriculture durable, ainsi que des exemples fournis concernant les succès et défis rencontrés quant à la mise en œuvre des initiatives nationales. En particulier, il:

i) s'est réjoui du rôle de chef de file joué par les pays dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ce que des pays tels que l'Azerbaïdjan, la Belgique, l'Éthiopie, l'Indonésie, l'Italie et la Suède, parmi les 43 pays qui procéderaient à des examens nationaux volontaires en 2017, étaient prêts à partager leurs expériences dans le cadre du CSA;

ii) a accueilli avec satisfaction les mesures prises par les pays pour réformer leurs politiques dans le but d'améliorer la durabilité de leurs systèmes alimentaires et leur aptitude à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau national en adoptant des approches globales;

iii) a reconnu qu'il existait diverses approches pour améliorer la mise en œuvre et la prise en charge des ODD dans les sociétés, notamment les activités de concertation, de communication et de diffusion, et a encouragé la création d'institutions ouvertes à tous pour superviser l'application et l'examen des politiques du niveau local au niveau national;

iv) a noté qu'il restait des défis importants à relever et qu'il fallait notamment:

- traiter simultanément toutes les formes de malnutrition;
- aider les petits producteurs alimentaires à sortir de la pauvreté et à adopter des pratiques plus productives et durables;
- améliorer la viabilité environnementale, sociale et économique générale des systèmes alimentaires;
- corriger les inégalités régionales et/ou rurales-urbaines et pallier le manque d'infrastructures rurales;

v) a pris acte des enseignements échangés par les pays volontaires sur l'importance de la direction politique à tous les niveaux, de l'appui fourni aux processus multilatéraux et aux partenariats efficaces, de l'importance des données ventilées et du suivi, et de la nécessité de renforcer les capacités;

vi) a réitéré son appel adressé à tous les pays afin qu'ils appliquent des cadres stratégiques tels que les produits du CSA en vue de réaliser les ODD.

13. En ce qui concerne le point II.d «Le CSA et le Programme 2030: réflexions émanant du Forum politique de haut niveau 2017 et contribution au Forum politique de haut niveau 2018», le Comité:

- a) a remercié le Groupe de travail à composition non limitée sur les ODD de ses travaux, présentés par le Président du Groupe, M. Willem Olthof (Union européenne);
- b) a noté la Déclaration ministérielle de la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable (HLPF), qui réaffirme le rôle crucial que peuvent jouer les systèmes alimentaires durables dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, et mentionne les messages clés du CSA et des institutions ayant leur siège à Rome concernant, entre autres, la gouvernance des régimes fonciers, l'investissement responsable, le soutien des moyens d'existence ruraux et urbains, le changement climatique, les mesures d'adaptation et d'atténuation, la biodiversité, l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, ainsi que la nécessité de répondre aux besoins particuliers des pays les plus vulnérables et des communautés pour lesquelles une aide humanitaire d'urgence est nécessaire, tout en améliorant la productivité des petits exploitants, en particulier les femmes, des peuples autochtones, des familles d'agriculteurs, des éleveurs pastoraux et des pêcheurs;
- c) a réitéré son engagement à accélérer les efforts visant à promouvoir l'utilisation des recommandations du CSA en matière de politiques dans tous les pays, en vue de favoriser l'intégration des politiques au niveau national et d'optimiser leur impact;
- d) a approuvé le document CFS 2017/44/2 sur la contribution du CSA à la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau, comme base de la contribution du CSA au thème «Transformer nos sociétés pour les rendre plus durables et plus résilientes», dont l'examen est prévu à la réunion de 2018 du HLPF et a noté que cette contribution serait mise à jour pour tenir compte des conclusions des débats du CSA, à sa quarante-quatrième session, notamment le paragraphe sur les biocarburants, en attente de rédaction, et les rapports et données les plus récents concernant la sécurité alimentaire et la nutrition – notamment L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017 – et que le Bureau lui donnerait sa forme définitive en concertation avec le Groupe consultatif;
- e) a décidé d'envoyer des contributions à l'examen que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable entreprendrait à sa réunion de 2019 sur le thème «Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité» et a demandé au Comité de présenter une contribution à la quarante-cinquième session du CSA, pour examen, conformément à la décision du CSA à sa quarante-troisième session, qui devrait être rédigée dans le cadre d'un processus inclusif conformément aux dispositions du Programme de travail pluriannuel 2018-2019;
- f) a encouragé toutes les parties prenantes du CSA à renforcer et coordonner leur participation aux divers niveaux du processus de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

III. LE CSA ET LA NUTRITION

14. Le Comité a examiné le rapport sur la nutrition et les systèmes alimentaires, demandé par le Groupe d'experts de haut niveau (HLPE). Il a fait en sorte que la FAO et l'OMS le mette au courant des rapports sur les engagements pris durant la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et de l'application du programme de travail de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition. Une séance consacrée aux bonnes pratiques et à la mise en commun des expériences pour l'amélioration de la nutrition a permis d'échanger sur la question des investissements pouvant déboucher sur des systèmes alimentaires sains. Les résultats des activités du CSA sur la nutrition au cours de la période intersession et les incidences en ce qui concerne le prochain exercice biennal ont également été examinés.

15. Dans le cadre du point III a) de l'ordre du jour, «Lancement du rapport du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) sur la nutrition et les systèmes alimentaires», le Comité:

- a) s'est déclaré satisfait du rapport du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) sur la nutrition et les systèmes alimentaires, publié sous la cote CFS 2017/44/Inf.16 et présenté par Mme Jessica Fanzo, responsable de l'équipe de projet, rapport dont il a noté les principales conclusions et l'appel à l'action, et a dégagé des débats qui ont suivi les constats ci-après:
 - i) les systèmes alimentaires, qu'ils soient de type traditionnel, mixte ou moderne, comportent tous des défis, mais peuvent néanmoins contribuer à tracer des voies menant à la durabilité et à des régimes alimentaires plus sains, qui sont et demeureront le gage d'une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
 - ii) la Recommandation 9a du Rapport du HLPE visant à ce que le CSA envisage la possibilité d'élaborer des directives d'application volontaire pour l'amélioration des environnements alimentaires au service d'une alimentation saine;
 - iii) les acteurs des environnements alimentaires, en particulier les femmes, doivent tous être pris en compte et accompagnés dans leur transition vers des systèmes agricoles et alimentaires tenant compte de la nutrition, grâce à des solutions globales, adaptées au gré de l'évolution des demandes, des préférences et des goûts des consommateurs;
- b) a recommandé que les travaux à venir du CSA sur la convergence des politiques en matière de nutrition soient étayés par les données scientifiques fournies dans le rapport;

16. Dans le cadre du point III b), «Mise à jour des informations sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)», le Comité:

- a) s'est félicité, dans le cadre de la mise en œuvre en cours du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du document intitulé «Rapport intérimaire sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), y compris la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition» (CFS 2017/44/Inf.17), présenté conjointement par la FAO et l'OMS, et dont il a examiné les conclusions;
- b) a reconnu qu'il était important de suivre les orientations politiques données par le CSA, et de les promouvoir, en soutenant les pays dans leurs efforts visant à tenir les engagements pris, et a réaffirmé que, conformément au programme de travail pour la Décennie de la nutrition, le CSA continuerait d'offrir une plateforme de coordination mondiale permettant d'accroître la convergence et la cohérence des politiques, ainsi qu'un espace de dialogue et de mise en commun des données d'expérience entre les gouvernements et autres parties prenantes;
- c) s'est félicité de l'annonce faite par le Brésil et l'Équateur de leurs engagements spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et limités dans le temps (SMART) en vue d'actions concrètes, ainsi que du lancement de réseaux d'action visant à favoriser des systèmes alimentaires durables et équilibrés pouvant contribuer à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes; et a encouragé toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts, conformément au programme de travail pour la Décennie de la nutrition;
- d) a réaffirmé la demande adressée à la FAO et à l'OMS afin que le CSA soit régulièrement informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements pris à la CIN2;
- e) a recommandé que les conclusions du document portant la cote CFS 2017/44/Inf.17 sur les lacunes qui demeurent et sur les réussites en matière de politiques éclairent les prochains travaux du CSA sur la convergence des politiques en matière de nutrition;

17. Dans le cadre du point III c) de l'ordre du jour, «Mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements à tirer de l'expérience pour une meilleure nutrition», le Comité:

a) s'est félicité de la séance consacrée à la mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements à tirer de l'expérience, sur le thème «investissements en faveur de systèmes alimentaires sains», ainsi que de la présentation d'études de cas (document CFS 2017/44/Inf.18), qui avaient permis de porter à l'attention du CSA des informations sur les bonnes pratiques et des données d'expérience utiles.

18. Le Comité a également noté:

a) qu'une approche globale et multisectorielle des politiques et des interventions programmatiques était nécessaire à la progression vers des systèmes alimentaires durables et sains;

b) que les processus, les politiques et les investissements en faveur de systèmes alimentaires sains devaient être alignés dans tous les secteurs et soutenus par un engagement politique fort, des dispositions institutionnelles efficaces, des fonds suffisants et des mécanismes de suivi;

c) que les dispositions institutionnelles et la gouvernance devaient assurer une participation et un engagement significatifs de la société civile du secteur privé et de tous les acteurs de la chaîne de valeur, qui étaient des investisseurs et des acteurs importants de la transformation vers des systèmes alimentaires plus sains et plus durables, et encourager des partenariats concrets et sans exclusive;

d) que les femmes jouaient un rôle central au sein des systèmes alimentaires et qu'il était donc essentiel de créer des conditions favorables à leur engagement fort dans la formation de systèmes alimentaires permettant d'assurer une meilleure nutrition.

19. En ce qui concerne le point III d) («Le CSA au service de la nutrition, y compris la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition»), le Comité:

a) s'est déclaré satisfait des travaux réalisés par le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition, sous la présidence de M. Khaled El-Taweel (Égypte);

b) a examiné le document publié sous la cote CFS 2017/44/Inf.19 Rev.1, intitulé «Activités intersessions du CSA sur la nutrition: résumés», et en particulier s'est félicité des débats menés au sein du Groupe de travail sur la contribution du CSA à la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), tels que présentés par le Président, réaffirmant que la décision prise lors de la quarante-troisième session du CSA (intitulée «Mobilisation du CSA au service de la nutrition»; CFS 2016/43/9) représente la base du travail du CSA en matière de nutrition et sa contribution aux efforts collectifs menés dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition;

c) a chargé le Groupe de travail à composition limitée sur la nutrition, dans le contexte de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), d'élaborer, conformément au Programme de travail pluriannuel 2018-2019, à l'aide de ressources volontaires et en revoyant les priorités dans l'allocation des ressources existantes, un mandat pour le processus de convergence des politiques aboutissant à des directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition, qui seront présentées à la quarante-cinquième session du CSA réuni en séance plénière, en se fondant pour ce faire sur le rapport du Groupe d'expert de haut niveau (HLPE) sur la nutrition et les systèmes alimentaires, et sur les conclusions des activités intersessions du CSA 2016-2017, ainsi que des débats de la quarante-quatrième session du CSA relatifs à la nutrition.

IV. CONVERGENCE DES POLITIQUES

IV.A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

20. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du HLPE sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que de la présentation faite par M. Terence Sunderland, Responsable de l'équipe de projet du HLPE, qui en a souligné les éléments les plus pertinents du point de vue des politiques. M. Akram Chehayeb, Président du Comité des forêts de la FAO, a fait part des avis du Comité concernant l'usage qui peut être fait des travaux du CSA et de ses recommandations de politique générale dans le cadre du Comité des forêts, aux fins d'une coordination plus efficace, notant par ailleurs que celui-ci examinera les résultats des travaux du CSA à sa session de 2018. M. François Pythoud, Représentant permanent de la Suisse et Rapporteur du processus de convergence des politiques du CSA, a présenté les projets de recommandations issus des débats entre les membres du CSA et d'autres parties prenantes.

21. Le Comité:

- a) a encouragé l'ensemble des parties prenantes à diffuser les recommandations aux niveaux local, national, régional et mondial, et à y recourir et en promouvoir l'application lors de la formulation de stratégies, politiques et programmes, selon que de besoin;
- b) a noté qu'il était important que les parties prenantes du CSA mettent en œuvre les instruments mondiaux de politique générale sur les forêts déjà existants, en particulier le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les accords environnementaux multilatéraux pertinents;
- c) a recommandé qu'à l'avenir davantage de temps soit consacré au processus de convergence des politiques du CSA, après le lancement des rapports du HLPE;
- d) a encouragé le Bureau du CSA à envisager de convoquer une réunion spécifique, à laquelle seraient invités les organismes des Nations Unies dont le Siège est à Rome, afin d'examiner les questions qui n'auront pas été suffisamment approfondies dans le cadre du processus de convergence des politiques, notamment la contribution des plantations commerciales à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et il a demandé au Secrétariat du CSA de faire cadrer les recommandations avec les cibles et objectifs de développement durable (ODD) pertinents, dans la mesure où les ressources disponibles et la charge de travail du CSA le permettront;
- e) a invité à transmettre ces recommandations aux organes de politique générale concernés, notamment le Comité de l'agriculture, le Comité des forêts, le Forum politique de haut niveau (HLPF), le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et la Convention sur la diversité biologique (CDB).

22. Dans toute la diversité de leurs écosystèmes, et des façons dont ils sont perçus et utilisés par l'humanité, les forêts et les arbres³ contribuent directement ou indirectement, à plus d'un titre, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Ces contributions varient selon les types de forêts et leur mode de gestion. Les aliments forestiers contribuent à la qualité et à la diversité des régimes alimentaires et servent de filet de sécurité en temps de pénurie alimentaire pour les personnes dont les moyens d'existence dépendent directement des forêts. Ils jouent également un rôle en tant que mécanismes d'adaptation en cas de chocs et de crises. Les aliments d'origine sauvage issus des forêts fournissent

³ La catégorie des arbres hors forêt englobe toutes sortes de systèmes agricoles ayant des échelles et des impacts sur la sécurité alimentaire et la nutrition très diversifiés.

des denrées nutritives et assurent une alimentation diversifiée à des millions de femmes, d'hommes et d'enfants en milieu rural. Les combustibles ligneux sont la principale source d'énergie pour la cuisson des aliments et la stérilisation de l'eau d'un ménage sur trois dans le monde. En régulant le climat et les cours d'eau, en stabilisant les sols et en maintenant la fertilité, et en offrant un habitat aux pollinisateurs sauvages et aux prédateurs des organismes nuisibles aux cultures, la forêt génère des revenus pour les populations locales et fournit des services écosystémiques essentiels qui sont indispensables à l'agriculture durable.

23. Toutefois, le changement d'affectation des sols en faveur de l'agriculture sous l'effet d'une demande accrue et de la dégradation des terres reste la principale cause de la déforestation dans le monde: il représente 70 à 80 pour cent⁴ du total des pertes forestières et a des effets délétères pour l'environnement et des millions de membres de peuples autochtones, de communautés locales et de petits exploitants qui dépendent directement des forêts. Les objectifs en matière d'agriculture durable et de sécurité alimentaire et de meilleure nutrition ne pourront être atteints aux dépens des forêts, ni sans elles. Une meilleure coordination des politiques d'affectation des terres doit être mise en place afin de promouvoir une agriculture durable bénéficiant d'écosystèmes arborés et forestiers sains, durables et productifs.

24. Les recommandations ci-après ont été établies à partir des principales conclusions du rapport du Groupe d'experts de haut niveau du CSA sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) consacré à la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Elles visent à renforcer les contributions de la gestion durable des forêts et des arbres à la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et contribuent à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, dans le contexte général de l'accomplissement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et reconnaissent le rôle essentiel des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et le rôle de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les recommandations complètent le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) récemment adopté et s'appuient, le cas échéant, sur la Convention sur la diversité biologique (CDB).

25. En outre, et dans ce contexte, il est important que la mise en œuvre des recommandations tienne compte de la problématique hommes-femmes et, par conséquent, la sécurité alimentaire et la nutrition passent nécessairement par la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, le respect de leurs droits, l'accès aux forêts et aux droits fonciers, aux services d'appui à l'agriculture et aux forêts, le renforcement des capacités et l'action en faveur d'une participation des femmes sur un pied d'égalité à la prise de décisions. Tous ces éléments devaient être transversalisés dans toutes les recommandations relatives aux politiques.

26. Ces recommandations sont particulièrement importantes pour répondre aux besoins des peuples autochtones et des communautés locales et des petits exploitants, en particulier les populations tributaires des forêts, qui ont avec celles-ci une relation spirituelle, culturelle, sociale, politique et économique. Il s'agit des chasseurs, des cueilleurs et des travailleurs forestiers. Ils font partie du groupe des petits exploitants qui apporte une contribution non négligeable à la production alimentaire mondiale.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations s'adressent principalement aux gouvernements aux fins de l'élaboration des politiques publiques, mais également à l'ensemble des parties prenantes jouant un rôle dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les recommandations sont non

⁴ Situation des forêts du monde. SOFO. FAO. 2016. Rapport du HLPE sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. 2017.

contraignantes et d'application facultative, et ont pour but de compléter et non de reprendre les indications déjà énoncées dans d'autres produits et recommandations du CSA relatifs aux politiques.

I. RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DU RÔLE DES FORÊTS ET DES ARBRES, FAIRE CONNAÎTRE CE RÔLE ET EN ENCOURAGER LE RENFORCEMENT, EN CE QUI CONCERNE LES QUATRE DIMENSIONS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION⁵

- a) Prendre acte de la nécessité de renforcer, dans les paysages en mosaïque, la contribution des forêts et des arbres à la fourniture de services écosystémiques essentiels qui soutiennent la production agricole et permettent de rétablir la productivité des terres;
- b) Reconnaître et respecter les pratiques traditionnelles appropriées et le caractère essentiel de la contribution et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants agricoles à la gestion durable et intégrée des terres, des forêts et des arbres en accord avec les objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- c) Reconnaître le rôle vital de l'exploitation des forêts pour les moyens de subsistance et le développement durable à travers le monde.

II. ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET SUIVRE DES POLITIQUES VISANT UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS AU SERVICE D'UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AMÉLIORÉE ET DURABLE

- a) Prendre des mesures visant à former les décideurs et les praticiens concernés et à leur expliquer le rôle important que joue la gestion durable des forêts et des arbres au service de la SAN, en recourant à des méthodes participatives qui permettent de produire des connaissances concernant la contribution des forêts et des arbres à la SAN, à diverses échelles spatiales et temporelles, en tenant compte et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants en tant que détenteurs d'un savoir traditionnel;
- b) Mettre en place les capacités nécessaires, et dispenser la formation professionnelle et apporter les changements institutionnels qu'exigent des activités de recherche participatives, l'amélioration de la collecte des données et des services de vulgarisation;
- c) Concevoir des indicateurs et recueillir des données ventilées par sexe, âge et autres paramètres sociaux;
- d) Améliorer la collecte de données à caractère transversal et systémique, dans le cadre des activités de SAN et des systèmes de surveillance forestière, en ce qui concerne l'utilisation des aliments d'origine sauvage (faune, flore, champignons) et de produits forestiers, notamment sur les plans de la valeur nutritionnelle, de la qualité et de la diversité des apports alimentaires, de la lutte contre la pauvreté, des usages sanitaires et médicaux, ainsi que des impacts des activités de chasse et cueillette;
- e) Effectuer davantage de recherches sur la contribution à la SAN des espèces négligées et sous-utilisées, et sur les relations entre les arbres et les productions agricoles dans les systèmes agroforestiers, ainsi que pour développer les connaissances dont on dispose sur les possibilités, insuffisamment explorées, qu'offre la diversité des ressources génétiques forestières s'agissant de répondre aux besoins des populations en matière de SAN.

III. ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET SUIVRE DES POLITIQUES VISANT UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS AU SERVICE D'UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AMÉLIORÉE ET DURABLE

Les États devraient:

- a) Promouvoir une approche intégrée des liens entre les forêts, l'agriculture, l'eau, la sécurité alimentaire et la nutrition afin de renforcer la cohérence entre les politiques

⁵ Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire sont les suivantes: accès, disponibilité, utilisation et stabilité.

sectorielles et à des échelles diverses, en renforçant la coordination transversale via un processus participatif et inclusif;

- b) Fournir les capacités institutionnelles et les ressources financières nécessaires, ainsi qu'un appui aux politiques, pour que la fonction d'amélioration de la résilience qu'exercent les forêts et les arbres puisse être intégrée concrètement dans les politiques et les programmes portant sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition;
- c) Respecter, protéger et faire appliquer les droits des femmes dans les secteurs des forêts et de l'agriculture, et s'attaquer aux disparités entre les sexes qui ont une incidence négative sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
- d) Élaborer et promouvoir des politiques et des plans de gestion participatifs des forêts et des arbres, ainsi que des mesures qui permettent d'améliorer l'accès à des aliments forestiers importants du point de vue nutritionnel au bénéfice et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants;
- e) Promouvoir la conservation des forêts, la régénération des forêts naturelles et la restauration des forêts dégradées, selon qu'il conviendra, ainsi que le développement de systèmes agroforestiers;
- f) Mettre en place des mesures incitatives en faveur de la fourniture de services écosystémiques axés sur les forêts qui bénéficient à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Toutes les parties prenantes devraient:

- g) Investir davantage dans la recherche afin d'établir, de promouvoir et de diffuser à plus grande échelle les bonnes pratiques dans les systèmes agricoles, forestiers et agroforestiers s'inscrivant dans des paysages en mosaïque intégrés;
- h) Promouvoir une planification intégrée et, au niveau local, une gestion adaptative des paysages, y compris les systèmes communautaires, qui reconnaisse les multiples fonctions et utilisations des forêts et des arbres qui contribuent à améliorer la résilience des paysages, des communautés et des moyens d'existence;
- i) Encourager la mise en place d'une approche tenant compte de la nutrition, susceptible d'intégrer les objectifs multiples de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la gestion durable des forêts, de l'utilisation des terres et de la conservation de la biodiversité;
- j) Favoriser un appui technique, des services de vulgarisation et des formations adaptés aux parties prenantes, en particulier aux groupes vulnérables;
- k) Améliorer la cohérence entre la productivité agricole et la conservation des forêts afin d'alléger la pression exercée sur les forêts;
- l) Intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble des institutions, des politiques et des programmes du secteur forestier afin de promouvoir le rôle moteur des femmes, leur accès aux ressources forestières et leur maîtrise de ces ressources, ainsi que les possibilités de créer des sources de revenu pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- m) Promouvoir et intégrer dans les plans de gestion durable des forêts des projets fondés sur une faible empreinte carbone et des énergies renouvelables au profit de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris des plans à petite échelle, avec l'appui et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants, afin d'obtenir de nombreux avantages, notamment un approvisionnement adéquat en combustible pour la cuisson des aliments; et investir dans des innovations sociales et techniques, en particulier afin de réduire le plus possible les risques pour la santé liés à l'utilisation des combustibles ligneux;
- n) Accroître les investissements publics et privés responsables destinés à soutenir les entreprises forestières créées à l'initiative des communautés, au bénéfice de moyens d'existence durables.

IV. PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES À L'APPUI DE LA CONCRÉTISATION PROGRESSIVE DU DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE ET DES DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE

- a) Promouvoir les politiques, les réglementations et les programmes qui s'appuient sur les principes des Directives volontaires et visent les forêts, les arbres et les terres agricoles, respectent et garantissent les droits fonciers légitimes et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants, ainsi que le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones;
- b) Mettre en place, avec la collaboration et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants, des initiatives fondées sur les Directives volontaires afin de renforcer la productivité et la résilience des forêts et des systèmes arborés, et incorporer ces initiatives aux politiques, aux programmes et aux pratiques;
- c) Faciliter l'accès et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants aux ressources forestières et arborées, à leur utilisation durable et à l'accès aux marchés⁶, à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, de la législation nationale, des droits fonciers légitimes et des droits d'usage des ressources;
- d) Appliquer les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires à tous les types d'investissement agricole, quelle que soit leur ampleur, y compris dans les secteurs de la pêche, des forêts et de l'élevage, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

IV.B CONCLUSIONS DU FORUM DU CSA SUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

27. Le Comité:

- a) a remercié Mme Helen Hakena de sa déclaration au sujet du défi que représente la concrétisation de l'égalité des sexes en Papouasie-Nouvelle-Guinée et du rôle des femmes dans la promotion de la paix, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire et la nutrition;
- b) s'est félicité du Forum sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui a rassemblé un large éventail de parties prenantes pour examiner les difficultés qui demeurent dans la réalisation de l'autonomisation des femmes et pour promouvoir une même compréhension de la nécessité de parvenir à l'égalité des sexes et à la pleine réalisation des droits des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- c) a pris note des conclusions du Forum, énoncées dans le document publié sous la cote CFS 2017/44/7 («Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Synthèse de la présidence et projet de conclusions») et en particulier a appelé l'attention sur le fait que les gouvernements doivent respecter l'engagement qu'ils ont pris d'assurer aux hommes et aux femmes, aux garçons et aux filles, des droits égaux, dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en faisant en sorte que cet engagement se traduise par des politiques, programmes et investissements nationaux et qu'y soient consacrées des ressources humaines et financières adéquates;

⁶ Conformément aux recommandations du CSA sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés.

- d) a souligné la nécessité de travailler à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en particulier la recommandation générale n° 34 (2016) sur les droits des femmes rurales;
- e) a souligné également qu'il importe d'intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes, aux droits des filles et des femmes et à l'autonomisation des femmes, dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à tous les axes de travail, produits et documents du CSA.

IV.C URBANISATION, TRANSFORMATION DES ZONES RURALES ET INCIDENCES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

28. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur l'urbanisation, la transformation des zones rurales et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition présidé par M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas);
- b) rappelant le paragraphe 32, alinéa e), du rapport final de la quarante-troisième session du CSA, a reconnu que le recueil de données d'expérience et d'approches efficaces en matière de politiques contenu dans le document CFS 2017/44/6 (La sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte de l'évolution de la dynamique rurale-urbaine – expérience acquise et approches efficaces en matière de politiques) avait pour vocation d'informer et de faciliter une compréhension commune des questions parmi les parties prenantes aux travaux du CSA, ainsi que de jeter éventuellement les bases d'un travail de convergence des politiques et de coordination en bonne connaissance de cause au sein du CSA;
- c) a pris bonne note des domaines thématiques développés dans le document, qui étaient autant de points de départ pour une réflexion sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte des liens entre les réalités rurales et urbaines, ainsi que des lacunes dans les connaissances et des incidences de cet examen sur les politiques;
- d) a pris note des conclusions des débats du Groupe de travail à composition non limitée, en particulier concernant les domaines sur lesquels les membres et les participants avaient jugé qu'il fallait porter une plus grande attention: i) impacts de l'urbanisation et de la transformation rurale sur la sécurité alimentaire et la nutrition des personnes les plus vulnérables et des groupes dont le revenu est très faible (petits exploitants, sans-terre, acheteurs nets d'aliments, marchands du secteur non structuré, consommateurs urbains à faible revenu); ii) traitement des questions énoncées au point précédent grâce à la promotion de l'engagement des jeunes et des femmes et de l'emploi dans les systèmes alimentaires dans l'ensemble du continuum rural-urbain, y compris en rattachant les producteurs aux marchés; iii) définition d'une vision pour les systèmes alimentaires; et iv) gouvernance locale et régionale de la sécurité alimentaire et de la nutrition et du rôle des villes petites et moyennes;
- e) est convenu que le CSA devait poursuivre ses travaux en 2018, à savoir conduire d'autres activités exploratoires dans le cadre de deux manifestations intersessions, afin de déterminer lors de la quarante-cinquième session du CSA s'il était envisageable d'œuvrer à la convergence pour aider les gouvernements et les autres parties prenantes aux niveaux national et local à favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte de l'évolution des dynamiques rurale et urbaine comme développé aux paragraphes 19 à 27 du Programme de travail pluriannuel 2018-2019 du CSA.

V. AXES DE TRAVAIL ET BILAN ACTUALISÉ DES ACTIVITÉS DU CSA

V.A PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU CSA POUR 2018-2019

29. Le Comité a examiné le document intitulé «Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)» (CFS 2017/44/8 Rev.1), présenté par M. Md Mafizur Rahman (Bangladesh), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA.

30. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel;
- b) a adopté le programme de travail pluriannuel du CSA pour 2018-2019, qui donnait un aperçu de la vision du Comité, de ses objectifs, des résultats escomptés, du processus ainsi que des incidences budgétaires de ses futurs axes de travail, notamment les rapports qui devaient être établis par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE);
- c) a noté que l'exécution du programme de travail pluriannuel serait conditionnée par la mobilisation de ressources suffisantes et a invité toutes les parties prenantes à contribuer à combler le déficit de financement existant; a reconnu que le HLPE et le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition (MCS) étaient entièrement financés par des contributions volontaires et devaient faire face à un déficit de financement chronique; et a demandé au Bureau du CSA de suivre en permanence la situation;
- d) a pris acte que la deuxième note établie par le HLPE sur les questions cruciales et émergentes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition était un élément important des prochaines discussions portant sur l'élaboration des futurs programmes de travail;
- e) a souligné l'importance de la factibilité du programme de travail pluriannuel des points de vue des délais, des ressources humaines et financières et de la limitation des axes de travail parallèles et a reconnu que les éléments et les principes directeurs des travaux qui seraient menés pour élaborer le programme de travail du CSA, notamment sa durée, son contenu stratégique ainsi que ses liens avec le budget, dépendraient des résultats des discussions sur le suivi de l'évaluation du CSA qui seraient présentés à la quarante-cinquième session du Comité en 2018;
- f) a rappelé que le suivi de l'évaluation du CSA était important, qu'il fallait éviter de lancer de nouveaux cycles d'activité avant de mener à terme ceux en cours et a recommandé que les rapports du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) soit limités à un par an.

V.B CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION – MISE À JOUR PÉRIODIQUE

31. Le Comité a examiné le document CFS 2017/44/10 Rev.1 «Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2017)», présentés par Mme Fernanda Mansur Tansini (Brésil), Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial.

32. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et a salué l'aboutissement du mandat du Groupe de travail, qui s'est terminé avec le parachèvement de la mise à jour périodique du Cadre stratégique mondial;

- b) a approuvé la version révisée du Cadre stratégique mondial, première mise à jour périodique réalisée par le Comité et a noté qu'elle avait été élaborée conformément à la décision prise lors de la plénière du CSA de 2013⁷ et aux orientations indiquées dans le Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2016-2017⁸;
- c) s'est félicité de la création de la version en ligne du Cadre stratégique mondial comme outil fonctionnel et convivial plus facile à utiliser et à diffuser (<http://www.fao.org/cfs/cfs-home/products/gsonline/fr/>);
- d) est convenu que les prochaines mises à jour annuelles du Cadre stratégique mondial seraient effectuées par le Secrétariat du CSA après chaque session plénière et a invité le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel à réfléchir à la nécessité d'une nouvelle mise à jour périodique au bout de quatre ans;
- e) a encouragé toutes les parties prenantes du CSA à prendre des mesures aux niveaux national, régional et mondial susceptibles de faciliter la diffusion du Cadre stratégique mondial et de promouvoir son utilisation.

V.C SUIVI DE L'EFFICACITÉ DU CSA

33. Le Comité a examiné le document CFS 2017/44/11, intitulé *Suivi de la mise en œuvre des principaux produits du CSA relatifs aux politiques et d'autres recommandations du CSA en matière de politiques*, présenté par la Présidente du CSA au nom de M. Robert Sabiiti (Ouganda), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi.

34. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et a rappelé l'importance de la fonction de suivi du CSA;
- b) a approuvé le document CFS 2017/44/11, qui définit l'approche selon laquelle il convient d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des principaux produits du CSA, conformément aux décisions prises par celui-ci à sa quarante-troisième session (CFS 2016/43 Rapport final et CFS 2016/43/7) et d'autres recommandations du CSA, comme suit:
- pour le suivi des principaux produits du CSA: une manifestation thématique mondiale en séance plénière sera organisée tous les deux ans;
 - pour le suivi d'autres recommandations du CSA: des manifestations *ad hoc* seront organisées, compte tenu du rôle que peut jouer le suivi de ces recommandations dans l'élaboration des programmes internationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition et en fonction des ressources disponibles. Les manifestations auront lieu pendant la semaine de séances plénières ou durant la période intersessions, en fonction, notamment, des objectifs fixés et du calendrier de participation à l'élaboration des programmes internationaux.
- c) s'est déclaré favorable à ce que les trois prochaines manifestations thématiques mondiales soient organisées lors des quarante-cinquième, quarante-septième et quarante-neuvième sessions du CSA. Les objectifs des manifestations seront, respectivement, de mettre en commun les données d'expérience et de faire le point sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (2018), du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (2020) et des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (2022);
- d) a demandé au Bureau de se réunir avec le Groupe consultatif et le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi en vue de superviser les préparatifs de la manifestation thématique mondiale qui aura lieu en séance plénière en 2018 et les préparatifs des

⁷ CFS 2013/40 RAPPORT, paragraphe 58, alinéa a et CFS 2013/40/5 Rev.1, paragraphes 3, 4, alinéa b, et 5.

⁸ CFS 2015/42/12, paragraphes 36 à 39.

manifestations organisées aux fins du suivi d'autres recommandations du CSA pendant la semaine de séances plénières ou durant les périodes intersessions, en fonction des ressources disponibles;

- e) a mesuré l'importance des activités de suivi des décisions qu'a prises le CSA en matière de suivi dans le contexte du Plan d'action relatif à l'évaluation du CSA, sous réserve de la disponibilité de ressources;
- f) était conscient du fait que l'utilité et le rôle du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi seraient éventuellement réexaminés à la lumière des décisions du Comité relatives aux activités de suivi de l'évaluation indépendante du CSA.

VI. SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU CSA

35. Le Comité a examiné le document publié sous la cote CFS 2017/44/12 Rev.1, intitulé «Suite à donner à l'évaluation du CSA – Rapport de consultation», présenté par M. Khaled El Taweel (Égypte) et M. Jón Erlingur Jónasson (Islande), co-facilitateurs du processus.

36. Le Comité:

- a) a félicité l'équipe d'évaluation, dirigée par Mme Angela Bester, de la qualité de l'évaluation indépendante du CSA et a remercié M. Khaled El Taweel et M. Jón Erlingur Jónasson d'avoir supervisé les travaux sur la suite à donner à l'évaluation, en vue de la quarante-quatrième session du CSA;
- b) a approuvé le document intitulé «Suite à donner à l'évaluation du CSA – Rapport de consultation» (CFS 2017/44/12 Rev.1);
- c) a demandé au Bureau, après concertation avec le Groupe consultatif, d'obtenir des contributions supplémentaires, selon les besoins, pour:
 - parachever le Plan d'action en vue de son examen et de son approbation à la quarante-cinquième session du CSA, comme indiqué à l'annexe 1 du document portant la cote CFS 2017/44/12 Rev.1, en élaborant la suite à donner à toutes les recommandations qui n'auront pas été présentées à la quarante-quatrième session;
 - mettre en œuvre la suite à donner aux recommandations ne nécessitant pas une approbation en plénière, dont la liste figure à l'annexe 2 du document portant la cote CFS 2017/44/12 Rev.1, et faire rapport au CSA à sa quarante-cinquième session;
 - mettre en œuvre la suite à donner aux recommandations 1, 2, 3, 5, 6 et 9, sur la base des indications fournies dans le document portant la cote CFS 2017/44/12 Rev.1, et faire rapport au CSA à sa quarante-cinquième session;
- d) a demandé au Bureau de mettre en œuvre la suite à donner à la recommandation 8, et de recueillir à cette fin des contributions supplémentaires si nécessaire, sur la base des indications fournies dans le document portant la cote CFS 2017/44/12 Rev.1, et de faire rapport au CSA à sa quarante-cinquième session;
- d) a décidé, à titre exceptionnel et sans que cela crée un précédent, que le Bureau pouvait nommer les membres de son Groupe consultatif pour la période allant jusqu'en mars 2018 et examiner par la suite s'il faudrait effectuer des changements dans la composition du Groupe consultatif pour le reste du mandat du Bureau, en prenant en compte la mise en œuvre de la suite à donner à la recommandation 4 et le fait que des décisions devront peut-être être prises en plénière;
- f) a donné les indications suivantes au Bureau pour qu'il les examine en 2018 durant la période intersessions, en tenant compte des débats en plénière:
 - Le CSA doit être relié à l'agenda politique général, et en particulier au Programme 2030, et veiller aux synergies avec les initiatives ayant des objectifs analogues ou complémentaires en matière de convergence des politiques;

- Le CSA doit avoir une approche à long terme plus stratégique qui ait une valeur ajoutée sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et pour ce faire il doit tirer le maximum des avantages de ses investissements dans les axes de travail, en fonction des résultats escomptés;
- Il faudrait qu'il y ait une phase de planification globale pour sélectionner les activités du CSA, avec des critères clairement appliqués et un lien avec les ressources; le choix des thèmes doit être fait en fonction de leur pertinence au regard du mandat et de la vision du CSA;
- Il est important de prêter attention à la conclusion de l'évaluation selon laquelle les produits du CSA sont peut-être inconnus au niveau des pays; cela suppose de réfléchir à des moyens d'assurer la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris de la part des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, s'agissant de promouvoir les produits du CSA, et de renforcer le rôle du CSA en tant que plateforme centrale œuvrant pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et de susciter de riches débats de fond en séance plénière;
- Le processus de sélection des membres de l'équipe du HLPE doit être transparent;
- Il est important de revoir la composition du Groupe consultatif de manière que celui-ci puisse remplir son rôle sur le fond en restant ouvert à tous les acteurs concernés, dans le cadre des paramètres de réforme du CSA (CFS: 2009/2 Rev.2) en vigueur.

37. Le Comité apporte son soutien au rôle de direction qu'assume le Bureau dans la mise en œuvre de la suite à donner aux recommandations figurant dans le rapport sur l'évaluation indépendante, notant que le processus doit être aussi ouvert, participatif et inclusif que possible.